



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 11 septembre 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-09-128

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-129

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 août 2007

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2007 tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Mme la conseillère Madeleine Devin signale qu'elle s'est présentée à l'hôtel de ville, le 10 juillet 2007, pour participer à une réunion du conseil de ville. Cette réunion avait été annulée.



**6.
CORRESPONDANCE**

07-09-130

6.1

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le maire Jacques Bérubé
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter les demandes d'aides financières suivantes :

- Tourisme Baie-James
- Introspection

**7.
AFFAIRES NOUVELLES**

**7.1
ADMINISTRATION**

07-09-131

**7.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'août 2007 s'élevant à 352 968.27\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 93 553.08\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-132

**7.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENIVAR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 07-08-112, un mandat de services professionnels à la firme Genivar dans le but d'élaborer et de préparer l'ingénierie détaillée reliée au projet de mise aux normes de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24,925.00\$ suivant la proposition de services professionnels transmise en date du 16 avril 2007;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar suivant la facture 70193 et s'établissant à 24 925\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-09-133

7.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE LES LABORATOIRES S.L. INC – CONSTRUCTION DU PUIS PWC-2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, lors de sa réunion régulière du 12 septembre 2006, a mandaté la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour continuer le projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour la réalisation du deuxième puits de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a alloué des crédits budgétaires de 21,700.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat en vertu de la résolution no 06-09 -131;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à plus de 95%;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Les Laboratoires S.L. Inc suivant la facture 25952 produite en date du 30 juin 2007 et s'établissant à 1 440\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

TRAVAUX PUBLICS

07-09-134

7.2.1

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT CONCERNANT LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE TRAITEMENT DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres public en date du 3 août 2007 pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et pour le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 24 août 2007;

CONSIDÉRANT la seule soumission déposée, à savoir :

Soumissionnaire

prix total de base pour cinq ans

Transport G M G L

796 900.82\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme aux exigences du devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclut le service aux lacs Caven, Opémiska, Dulieux, Buckell, David, Baie Demers et Baie Queylus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Baie-James a été consultée tout au long du processus d'appel d'offres et de l'analyse de la soumission;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accord le contrat de cueillette et de transport de matières résiduelles et de traitement de matières recyclables à la



firmeTransport G M G L pour la somme de 796 900.82\$, plus les taxes applicables et ce pour une période de cinq (5) ans à compter de septembre 2007;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer les documents appropriés pour donner effet à cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-135 **7.2.2**
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-370, LEQUEL MODIFIE LE RÈGLEMENT 98-326 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 06-370, notamment l'article 6 portant sur les amendes liées à des infractions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du Conseil tenue le 12-06-2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 07-378 modifiant le règlement 06-370.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mme la conseillère Madeleine Devin ayant votée contre.

07-09-136 **7.3**
URBANISME

7.2.1
RÉSOLUTION – VENTE DU 21, CHEMIN COOKE, CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de l'immeuble situé au 21 chemin Cooke;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est partie prenante à un protocole de location avec Soudure Usinage Chapais Inc, daté du 1^{er} février 2005;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole de location contient une option d'achat fixée à 7 250\$ et pouvant être exercée en tous temps;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole de location se terminait le 3 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE Soudure Usinage Chapais Inc a communiqué à la Ville de Chapais le 30 août dernier, sous pli recommandé et par le biais de Me Suzanne Truchon, notaire, son intention de se prévaloir de l'option d'achat prévue à l'article 6 dudit protocole;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU :

QUE ledit immeuble soit vendu à Soudure Usinage Chapais Inc pour la somme de 7 250\$, excluant le terrain, lequel appartient au ministère des ressources naturelles;

QUE le contrat de vente contienne, pour la Ville de Chapais, une clause de premier refus en cas de vente ou de location;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer le contrat de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-09-137

7.2.2

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation 07-027

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge avant d'un bâtiment principal situé sur le boulevard Springer qui est de 2.92 mètres au lieu de la marge autorisée de 3 mètres et concernant la marge latérale droite du même bâtiment principal qui est de 0,44 mètre au lieu de la marge autorisée de 2 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot : 8-273 et 8-38, zonage 20 CH, 186, boulevard Springer, Chapais.

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné à cet effet le 21 août 2007;

CONSIDÉRANT QU'aucune contestation n'a été signifiée à la Ville de Chapais ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'approuver la dite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-138

8.3.1

RÉSOLUTION – APPUI À LA CDEC – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Économique de Chapais (CDEC), dans le cadre du projet d'implanter une industrie écotouristique le long de la 113, désire aménager un sentier non motorisé entre le kiosque touristique et le Mont Springer;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un sentier à être aménagé en deux (2) phases dont la première est en cours de réalisation au coût de 294 108\$, grâce à une aide financière du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) administré par la CRÉBJ;

CONSIDÉRANT QUE la seconde phase est aussi admissible au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et qu'une demande de financement au montant de 160 363\$ a été déposée à la CRÉBJ le 31 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet, pour être considéré, requiert un appui de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie et soutienne ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.
Il est 20 h 15.

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 25 septembre 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-09-139

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.-TRAVAUX PUBLICS

07-09-140

5.1.1
**RÉSOLUTION – AUTORISATION À LANCER UN APPEL D'OFFRES –
AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire moderniser ses infrastructures de captage, de distribution et de réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment de traitement d'eau potable;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel offres visant la construction d'un bâtiment de traitement d'eau potable près du Lac Presqu'île;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-141

5.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION À DESSAU-SOPRIN – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire moderniser ses infrastructures de captage, de distribution et de réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une autorisation en vertu l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU
QUE la Ville de Chapais autorise la firme Dessau-Soprin à soumettre une demande d'autorisation en vertu l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-142

5.1.3
RÉSOLUTION – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire moderniser ses infrastructures de captage, de distribution et de réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une autorisation en vertu l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU
QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à soumettre, au nom de la municipalité, une demande d'autorisation en vertu l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-09-143

5.1.4
RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS– PROJET EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire moderniser ses infrastructures de captage, de distribution et de réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige, à la fin des travaux, une attestation de conformité;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais s'engage à produire, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 **LOISIRS ET CULTURE**

07-09-144

5.2.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 05-367**

M. le conseiller Christian Breton donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement 05-367 concernant la mise aux normes du centre communautaire et sportif.

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU que cette assemblée spéciale soit levée et terminée.
Il est 19 h 50 .

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier